

Sujet : d'Ursel Aurian et Marie-Christine demande : Cavalaire/redéploiement du port

Date : Sat, 1 Dec 2018 17:26:46 +0100

De : Aurian et Marie-Christine d'Ursel

A Madame Gisèle Fernandez

Commissaire Enquêteur

Madame,

Objet : Enquête Publique pour le redéploiement du port

Le redéploiement du port de Cavalaire est nécessaire et sa modernisation est bienvenue surtout en matière de sécurité.

De façon générale, l'extravagance du coût total du projet a l'air d'être principalement dictée par la volonté de pouvoir créer des GU alors que des contrats annuels renouvelables, à meilleur prix, auraient été préférables pour beaucoup de plaisanciers. L'ambition politique a l'air d'avoir primé sur le bon sens des citoyens.

Notre famille détient une GU au port public de Cavalaire depuis le 30 mai 1989, près de 30 ans. Nous avons des commentaires sur les points suivants :

- 1) La suppression de la double entrée
- 2) La démolition du quai Marc Pajot
- 3) La sécurité des plaisanciers et du public
- 4) Le périmètre portuaire et la Société Publique Locale Port Heraclea

1) SUPPRESSION DE LA DOUBLE ENTREE :

La suppression de la double entrée va engendrer des risques financiers, écologiques et de sécurité dont les conséquences sont irresponsables :

- Risques financiers : à titre illustratif, le coût disproportionné de l'aménagement du Quai Patrice Martin (voir coût de l'opération - Zone 6 - Quai Patrice Martin) est dû essentiellement à la fermeture de l'entrée actuelle du port public. L'estimation des coûts de Génie civil liés au Quai Patrice Martin représente 34% du budget total de Génie civil du projet. La suppression de cette entrée a essentiellement pour objet de créer des nouveaux emplacements de grosses unités de 30 mètres dont le GU sont invendables. Cet investissement n'est pas économiquement fondé.

- Risques écologiques : le nouveau bassin portuaire deviendra une enclave avec un seul accès direct à la mer ne permettant plus un renouvellement naturel des eaux. Tout autre formule performante de circulation d'eau sera énergivore, coûteuse dans le temps et inutilisable en cas de catastrophe. Les risques de pollution seront d'autant plus élevés qu'il y aura un risque accru de sécurité.

- Risques de sécurité : La sécurité est essentielle, surtout dans un domaine maritime enclavé, à proximité d'un centre urbain et d'une station d'avitaillement. Certains bateaux ont des réservoirs de plus de 1.000 litres. Une collision ou incendie de bateaux dans l'enceinte du port serait une catastrophe humaine et écologique de grande ampleur. La suppression d'une entrée existante, dont les coûts de suppression sont de surcroît très élevés, dans un but purement économique, qui n'est d'ailleurs pas fondé, serait criminel. Nul ne pourrait prendre cette responsabilité.

La majorité des autres ports n'ont bien entendu qu'une seule entrée. Le port de Cavalaire a le luxe d'en avoir deux. Pourquoi vouloir en supprimer une à un coût exorbitant? Dépenser plus pour pouvoir justifier plus de GU?

2) DEMOLITION DU QUAI MARC PAJOT :

La démolition du quai Marc Pajot n'est pas, non plus, justifiée. Le quai devrait rester ouvert à la promenade familiale durant la journée et sécurisé la nuit par des barrières. Il va sans dire que sa destruction aurait des conséquences non-négligeables sur l'environnement. En outre, le coût de génie civil (voir coût de l'opération - Zone 3 – Mole Marc Pajot) pour sa démolition est estimé à plus de 1,3 million d'euros. Celui-ci représente à lui seul près de 12% du total de Génie civil du projet ce qui est substantiel. Ce montant pourrait être entièrement économisé en gardant le quai Marc Pajot tel quel si l'entrée actuelle du port public est maintenue. Cette économie pourrait être d'autant plus importante que la capitainerie pourrait aussi être maintenue en son emplacement actuel, qui est stratégique, puisqu'il se trouve au centre du port entre les 2 entrées.

Le port de Cavalaire bénéficie d'un quai à promenade central autre que les pannes flottantes étroites réservés au plaisanciers. Pourquoi vouloir détruire ce quai à un coût important ? Dépenser plus pour pouvoir justifier plus de GU ?

3) SECURITE DES PLAISANCIERS ET DU PUBLIC :

Un investissement important est attendu par tous les plaisanciers dans la sécurité.

L'accès aux bateaux doit être sécurisé la nuit par des barrières.

- Les pannes doivent être fermées comme promis par la capitainerie
- Les agents de sécurité, en été, sont indispensables mais pas suffisants
- Les caméras de surveillance sont nécessaires mais complémentaires
- Les établissements de nuits avec vente d'alcool doivent être interdits en bord de mer
- Les nuisances sonores doivent être strictement verbalisées

- L'espace bars et restaurants doivent être contrôlés pour le respect des normes incendie

Voir aussi « Risque de sécurité » ci-dessous dans le § 1) « Suppression de la double entrée »

Le port doit rester un endroit paisible et familial.

4) PERIMETRE PORTUAIRE ET SOCIETE PUBLIQUE LOCALE PORT HERACLEA :

La commune de Cavalaire est à la fois Juge et Partie. La préfecture devrait vérifier la conformité des affectations pour éviter que les plaisanciers ne financent des activités qui seraient périphériques et donc superflues aux besoins de la navigation de plaisance. L'organe de contrôle ne peut pas se limiter à vérifier uniquement le périmètre du domaine portuaire. Si les plaisanciers doivent financer, par les GU, d'autres activités annexes dans le domaine portuaire gérées par la Société Publique Locale Port Heraclea, il y aura conflit d'intérêt potentiel entre celle-ci et la commune de Cavalaire-sur-Mer, toutes deux représentées par le maire de Cavalaire. Comme l'enquête publique a aussi pour objet les dossiers du transfert de gestion et d'extension portuaire, ce contrôle du conflit d'intérêt est particulièrement nécessaire.

Le risque d'abus de pouvoir pourrait aussi apparaître dans des fortes augmentations de redevance des GU qui seront décidées par la Société Publique Locale Port Heraclea présidée par le maire de Cavalaire. Les redevances de GU ne peuvent pas se substituer aux impôts qui devraient être levés par la commune (et inversement).

En conclusion, pour REDUIRE LES COUTS ET PRIVILEGIER LA SECURITE ET L'ENVIRONNEMENT, nous pensons qu'il faudrait :

- 1) Maintenir la double entrée
- 2) Conserver le quai Marc Pajot
- 3) Investir dans la sécurité
- 4) Eviter les conflits d'intérêt

En vous remerciant de votre attention et en espérant recevoir vos commentaires, nous vous prions, Madame, de bien vouloir agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Marie-Christine et Aurian d'Ursel

Profil : particulier

Nom : d'Ursel

Prénom : Aurian et Marie-Christine